



Réunion Groupe de travail GPSO

GT6b Enjeux fonciers et patrimoniaux

Type de document	Relevé de conclusions
Groupe de travail	GT6b (Pays Basque –BAB)
Date de la réunion	14 octobre 2009
Lieu de réunion	Bayonne
Référence	GPSO-09-EGI-3-CRT-5570
Validé le 18 novembre 2009 par : les membres du groupe de travail	

Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

- **Présentation de la démarche de concertation et des décisions du comité de pilotage du 17 septembre 2009**
 - Concernant la méthode d'analyse des enjeux environnementaux, le représentant de la FDSEA demande si les documents d'urbanisme ont bien été pris en compte
 - *RFF précise que les documents d'urbanisme ont été pris en compte sur les cartes des enjeux bruts (zones NA des POS/ PLU, espaces boisés classés, servitudes...)*
- **Présentation des enjeux des GPSO et de la problématique foncière**
 - Le représentant de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques demande si les terrains faisant l'objet d'acquisitions partielles seront restitués aux propriétaires après les travaux.
 - *RFF précise que deux cas peuvent se produire :*
 - *soit restitution en partie du terrain après occupation temporaire. Le propriétaire et / ou l'exploitant sont indemnisés pendant les travaux.*
 - *soit acquisition du terrain et remise en vente après les travaux par des entités telles que la SAFER.*
 - Le représentant du syndicat du piment d'Espelette et le représentant de la DDEA des Pyrénées-Atlantiques interrogent sur la distance à partir de laquelle les habitations seront acquises.
 - *RFF précise que les acquisitions dépendront de l'emprise de la future LGV et du respect des normes réglementaires acoustiques, modélisées en fonction du trafic.*

- Le représentant du Conseil de Développement du Pays Basque interroge sur l'emprise ferroviaire définitive et sur la date à laquelle cette emprise sera connue.
 - *RFF répond que l'emprise ferroviaire définitive sera d'environ 30 m si le projet est au niveau du terrain naturel et sera connue en première estimation à la fin de la phase d'avant projet sommaire (fin 2010) puis précisée au stade des études de l'enquête d'utilité publique (fin 2011).*
- Le représentant de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques interroge sur la valeur patrimoniale des biens pris en compte dans le cadre des acquisitions.
 - *RFF précise que l'estimation de la valeur du bien sera effectuée sans projet dans un premier temps, puis réévaluée après projet (indemnités accessoires).*
- Le représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) des Pyrénées-Atlantiques demande pourquoi la largeur du périmètre d'étude est réduite au droit du Pays Basque. Il demande si la concertation a pris en compte des études sur l'élargissement de l'A63.
 - *RFF précise que le périmètre d'étude a été réduit suite à la détermination des modalités de desserte de Bayonne et des demandes issues des groupes de travail et des commissions consultatives. L'élargissement de l'A63 n'a pas d'incidence sur le périmètre d'étude en raison de l'éloignement de ce projet. Il n'est pas envisagé de réaliser un jumelage avec l'A63.*
- Le représentant de l'EPFL Pays Basque attire l'attention sur la nécessité de mettre en place des protocoles pluripartites de façon à maîtriser la valeur vénale des terrains et demande qui initiera ces protocoles.
 - *RFF répond qu'il souscrit pleinement à la mise en œuvre de protocoles et le proposera aux Chambres d'Agriculture au début de l'année 2010, quand les fuseaux de 1000 m seront déterminés.*
- Le représentant du SMACEF interroge sur la maîtrise d'ouvrage des aménagements fonciers.
 - *RFF répond que ce seront les conseils généraux qui seront maîtres d'ouvrage des aménagements fonciers.*
- **Présentation de la grille multicritères, des cartes des enjeux bruts et des enjeux hiérarchisés**
 - La représentante de l'INOQ s'étonne de voir l'enjeu AOC classé en enjeu fort et non en très fort comme cela a été demandé lors des précédents GT.
 - *RFF précise que l'information des périmètres n'ayant pas été obtenue à la parcelle mais à la commune, cet enjeu AOC sera pris en compte en enjeu très fort si les données sur ces parcelles AOC sont fournies.*
 - Les représentants du syndicat du piment d'Espelette et la représentante de l'INAO souligne que l'enjeu AOC dans le Pays basque doit être classé en très fort en raison de la petite taille des exploitations (piment d'Espelette et Ossau Iraty).
 - Le représentant de la FDC 64 souligne que les palombières doivent être prises en compte car le département des Pyrénées Atlantiques rassemble la plus forte densité de chasseurs.
 - *RFF prend note de cette demande. Les palombières seront prises en compte en étape 2, une fois le fuseau de 1000 mètres environ défini.*

- Le représentant de la DDEA des Pyrénées-Atlantiques réitère sa remarque sur la hiérarchisation des îlots de semences et interroge sur la pertinence de mentionner sur les cartes d'enjeux hiérarchisés de vastes surfaces comme les zones IGP qui ne permettront pas de discriminer les enjeux des territoires.
 - *RFF prend note de cette demande et précise que les îlots de semence sont pris en compte dans la grille d'analyse multicritères car il s'agit d'agriculture sous contrat.*